



Compte-rendu de la CAPL n°2 du 28 janvier 2016

Déclaration Liminaire CAP locale n°2 du 28 janvier 2016

Monsieur le Président,

Nous examinons, aujourd'hui, le dernier mouvement complémentaire au 1^{er} mars 2016.

Désormais, les agents devront attendre quoi qu'il advienne le 1^{er} septembre pour avoir une chance de muter, peu importe que leur vie familiale, financière soit en péril.

De même, à l'heure où tous les services sont contraints compte tenu des suppressions d'emplois, les collègues devront espérer jusqu'au 1^{er} septembre pour voir l'arrivée d'un nouveau collègue ; dans l'attente de cette hypothétique venue, la pression sera grandissante sur ceux qui peinent déjà à exercer leurs missions.

FO DGFIP 87 souhaite rappeler ici les revendications, en matière de mutations, qui sont portées par notre syndicat au niveau national :

- 2 véritables mouvements de mutation par an pour réduire le délai d'attente des collègues qui souhaitent obtenir une mutation et combler plus rapidement les emplois vacants dans les services*
- une affectation la plus fine possible : Commune-mission-structure*
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur*
- le maintien au département de tous les promus de C en B*

En conséquence, pour FO DGFIP 87 la suppression de ce mouvement de mutation n'est qu'un recul des droits en matière de mutation.

La Direction :

M Gilbert LISI, M Vincent BONARDI, Mme Françoise GAYTON-SEGRET, M Philippe BOYER et M Vincent VALLAT.

Mme Marie-Paule LEOBET et Mme Evelyne EVANS secrétaires

Vos représentants FO :

M Bernard BOUZONIE, Mme Nathalie ROOS, Mme Lydie PEYRICHOUT et M Laurent MATHIEU

expert : M Jean-François JEANTEAUD

FO a lu la liminaire ci-dessus et la CGT a remis la sienne au motif que c'était la même que la CAPL n°3.

La Direction a répondu au motif que l'existence d'un seul mouvement permettait de limiter le « turn-over » des agents dans certaines structures ; Mais, a contrario, cela laisse des emplois vacants plus longtemps. En conséquence, les Directions locales ne font que gérer les conséquences des décisions gouvernementales.

L'ordre du jour a été abordé :

1- Approbation des Procès-Verbaux des CAPL précédentes

les PV ont été adoptés à l'unanimité.

2- Mouvement local

La Direction justifie le projet de mouvement publié sous Ulysse 87.

Certains postes vacants sont gelés car ils sont fléchés supprimés au 01/09/2016 tel 1 poste au CHU.

La Direction rappelle que dans le cadre des transferts de missions, les agents ont la garantie de la résidence. Cependant, en cas de suppression de poste, l'agent ayant la plus faible ancienneté administrative perd son affectation locale et devient ALD. L'agent peut faire une demande de mutation en local afin d'être affecté sur un poste correspondant à son affectation nationale.

La Direction rappelle que les agents mutés de l'ex-Paierie Régionale du Limousin y sont en détachement jusqu'au plus tard le 1^{er} septembre prochain et les autres en ALD.

Deux agents souhaitent changer de service en Direction. Dorénavant, le Directeur ne veut plus que soit communiqués aux Organisations Syndicales les souhaits formulés. La direction n'est qu'un seul service et cela ne fera pas l'objet d'un débat en CAPL ; il s'agit d'une décision unilatérale du Directeur. Fin du dialogue.

Vote :

pour : la Direction

contre : FO – CGT - Solidaires